

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST
Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

AFFAIRE 2025_C_180

RAPPORT DES MANDATAIRES 2024 -SPL ÉNERGIES RÉUNION

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE ONZE DÉCEMBRE, le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Communautaire, la séance a été ouverte sous la présidence de **Monsieur Patrice SELLY**.

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **05/12/2025**.

Le nombre des membres en exercice est **48**.

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
30	7	11	0

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Madame Sidoleine PAPAYA, Monsieur Ridwane ISSA, Madame Isabelle PERMACAONDIN, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Elodie PRAUD, Monsieur Mario MOREAU, Madame Sonia ALBUFFY, Madame Anne CANAGUY, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Laurent PAPAYA, Monsieur Jean Marie VIRAPOULLE, Madame Marie Lise CHANE TO, Madame Viviane PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Jean Claude FENELON, Monsieur Augustin CAZAL, Monsieur Bruno ROBERT, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean Louis VITAL, Madame Valentine SERRANO, Monsieur Axel BOUCHER, Monsieur Patrick DALLEAU, Monsieur Bertrand PICARD

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Dominique PANAMBALOM, Monsieur Joé BEDIER, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Primilla CEVAMY, Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Jean Stéphane SOUPRAMANIEN, Madame Michèle MARIAYE, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Daniel GONTHIER, Madame Cindy SOUCANE

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

Monsieur Jean Yannick RAMIN donne procuration à Madame Alexa SOUPOU, Madame Stéphanie POÏNY TOPLAN donne procuration à Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Catherine Anne PAYET donne procuration à Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Gilles NAZE donne procuration à Madame Isabelle PERMACAONDIN, Monsieur Moussa SAÏD donne procuration à Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Sophie AUDIFAX-LEBON donne procuration à Monsieur Jean Louis VITAL, Madame Lorraine MERGY donne procuration à Monsieur Jeannick ATCHAPA

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Patrice BOULEVART qui accepte, a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte.

AFFAIRE - 2025_C_180

RAPPORT DES MANDATAIRES 2024 -SPL ÉNERGIES RÉUNION

I – CONTEXTE

L'article L. 1524-5 du CGCT dispose que « les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leur représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance ».

Le décret n°2022-1406 du 4 novembre 2022 précise le contenu du rapport écrit soumis à l'organe délibérant.

En vertu de l'ordonnance n°2017-1162 du 12 juillet 2017 sur les informations devant figurer au rapport de gestion et instaurant le rapport sur le gouvernement d'entreprise, le présent rapport de gestion fait état de l'activité de la société sur l'exercice 2024.

Le rapport écrit du représentant siégeant à l'assemblée spéciale de la SPL (Energies Réunion (SPL-ER) ainsi que le rapport de gestion pour l'exercice clos au 31 décembre 2024 sont annexés à la présente note.

IDENTITÉ DE LA SOCIÉTÉ

- **Nom** : SPL ENERGIES REUNION
- **Adresse** : 2 rue Galabé - Quartier d'Affaires Tamarins – Bât E1 Étage 1 - 97424 Piton Saint-Leu
- **Forme Juridique** : Société Publique Locale
- **Capital Social** : 993 967 €
- **Date de création de la Société** : 4 juillet 2013
- **Président en 2024** : M. Jean-Pierre CHABRIAT
- **Directeur général en 2024** : M. Matthieu HOARAU
- **Commissaire aux comptes en 2024** : Pierre Bertrand (Exco Bertrand et Associés)
- **Président de l'assemblée spéciale des actionnaires minoritaires en 2024** : Bruno Robert (CIREST)

II- Etats des relations entre la Société Publique Locale (SPL) Energies Réunion, et la CIREST

En 2024, la SPL Énergies Réunion s'est vue confier des missions dont le récapitulatif des montants (Hors Taxe) par actionnaire figure dans le tableau ci-dessous.

Année du contrat	Nom du projet	Montant total de la prestation Energies Réunion (€ HT)	% avancement cumulé au 31 décembre 2024	Détail des réalisations - remarques
2023	Réalisation du Bilan Carbone® Patrimoine et Compétences	22 100,00 €	85%	finalisation de la phase 1, exploitation des données dans l'outil, tenue d'ateliers et collecte des données, plan de transition en cours de rédaction
2024	Accompagnement pour la réalisation du schéma directeur des énergies de la CIREST	27 649,77 €	28%	réunion de démarrage et définition des besoins technique du commanditaire, rédaction des pièces techniques du marché

III- Situation financière

La société a rencontré des difficultés sur ses premières années d'activité, où ses résultats nets ont été négatifs de 2013 à 2016. L'augmentation de capital intervenue en 2016 et les résultats en progression ont permis de remonter les fonds propres à un niveau positif, mais restant à l'époque inférieur au seuil de 50 % du capital social.

Une procédure de réduction de capital a été initiée au cours de l'année 2020, sur proposition du Conseil d'administration du 10 août 2020, afin de se conformer à la législation en vigueur (article L.225-248 du code de commerce).

Une assemblée générale extraordinaire a statué le 30/06/2021 sur la réduction du capital motivée par les pertes : au terme de la procédure, le capital social s'établit à 993 967 € contre 3 739 167 € auparavant. La valeur nominale des actions est ainsi passée de 100 € à 26,58 €.

Le capital de la SPL ENERGIES REUNION au 31 décembre 2024 est donc de 993 967 €, dont 1,07 % détenus par la CIREST (10 633 €).

Les déficits antérieurs sont en diminution constante grâce aux résultats nets positifs générés à compter de l'exercice 2017.

Depuis 2022, les résultats positifs ont permis de remonter les capitaux propres de la société.

en Euros	2020	2021	2022	2023	2024
Capital social	3 739 167,00 €	993 967,00 €	993 967,00 €	993 967,00 €	993 967,00 €
Résultat net	207 075,00 €	118 365,00 €	560 022,00 €	150 537,00 €	195 518,00 €
Capitaux propres	993 966,00 €	1 112 332,00 €	1 672 353,00 €	1 822 890,00 €	2 018 409,00 €
% du capital social	27%	112%	168%	183%	203%
Déficits cumulés	-2 745 200,00 €	-2 626 835,00 €	-2 066 813,00 €	-1 916 276,00 €	-1 720 758,00 €

Le compte de résultat affiche un total des produits d'exploitation de 5 839 389 € (5 326 907 € en 2023), dégageant ainsi pour l'exercice 2024, un résultat d'exploitation positif de 201 558 € (152 314 € en 2023).

Le résultat net s'établit à 195 578 € (150 537 € en 2023), compte tenu des éléments hors exploitation suivants :

- De charges liées aux intérêts d'emprunts de 4 079 €,
- D'un résultat exceptionnel de 1 960 €,

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1524-5 ;

- **VU** le décret n°2022-1406 du 04 novembre 2022 précisant le contenu du rapport écrit soumis à l'organe délibérant ;
- **VU** l'ordonnance n°2017-1162 du 12 juillet 2017 sur les informations devant figurer au rapport de gestion et instaurant le rapport sur le gouvernement d'entreprise ;
- **VU** les statuts de la communauté d'agglomération,

Considérant, la nécessité pour l'organe délibérant de la CIREST de se prononcer sur le rapport écrit qui lui est soumis par les mandataires de la SPL ENERGIES REUNION, conformément à l'article L. 1524-5 du CGCT.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 0 « Pour »,

- **DE PRENDRE ACTE** du rapport 2024 présenté par le représentant de la CIREST à l'assemblée spéciale de la SPL ENERGIES REUNION.

Fait à Saint Benoît,

**Pour extrait conforme ,
Le président de la CIREST**

Le ou la secrétaire de séance
Monsieur Patrice BOULEVART

Patrice SELLY